

SECOND DEGRÉ 72

29 place d'Alger
72000 Le Mans

Tél : 02.43.28.69.58

Fax : 02.43.23.33.73

site internet : <http://snes72.org>

mél : snes72@nantes.snes.edu

**Mouvement intra
Réunion
mercredi 15 mars
de 14 h 30 à 17 h 30
Maison des associations
Le Mans**

Dispensé de timbrage Le Mans CTC

Dispensé de
timbrage
Le Mans CTC
Déposé le
28/02/2017



Sommaire

Edito	p. 1	Différencier : un outil pas une fin en soi	p. 2
De l'ingratitude comme moyen d'exister	p. 3	Déclaration FSU au CTSD du 26/01/2017	p. 4

L'ÉDITO

Sacré Charlemagne !

par Lionel Quesne

En ce début de campagne présidentielle, il est normal que notre publication départementale se penche avec une attention particulière sur les propositions du « régional de l'étape » en matière d'éducation. Elles tiennent en deux mots : tradition et autonomie.

La tradition prend tout d'abord le visage d'un credo réaffirmé dans la supériorité absolue et incontestable de l'apprentissage. C'est à peu près aussi nouveau que les jupes plissées des jeunes filles de bonnes familles et aussi efficace que du mercurochrome sur une jambe de bois pour tous ces jeunes qui ne trouvent pas de patrons. Reste à savoir s'il est envisagé de créer une formation d'attaché parlementaire en alternance.

La tradition c'est aussi le retour de la note de vie scolaire, des uniformes d'écoliers et des maisons de corrections (pour les élèves exclus à l'issue d'un conseil de discipline). Rien que du neuf ! Ça doit être parce qu'il est passionné d'automobiles que Fillon aime autant les rétroviseurs !

Mais là où « notre candidat » devient vraiment le champion des recettes éculées ayant fait la preuve de leur inanité, voire de leur nocivité, c'est avec l'autonomie. Vous pensiez que nos établissements n'en pouvaient déjà plus d'une désorganisation imposée

à coups de « renvois au local ». Et M. Fillon nous dit que si ça ne marche pas c'est que l'on n'est pas encore assez loin et de proposer :

- « donner aux directeurs d'école de réels pouvoirs de promotion des professeurs »... surtout s'il s'agit de son fils !

- « confier la présidence du conseil d'administration à une personnalité extérieure » ... comme un chef d'entreprise ami par exemple !

- « donner aux chefs d'établissement du second degré le droit de recruter les enseignants »... surtout s'il s'agit de sa fille !

Et au final, cela permettra de mieux rémunérer les enseignants « en revalorisant leur traitement en maîtrisant les effectifs et en développant une part mérite dans le salaire »... surtout s'il s'agit de la femme du proviseur.

Que du neuf, que du bon, que du bienveillant à l'égard du service public d'éducation... et surtout à l'égard du privé. Parce que quand même faut pas rigoler avec les racines chrétiennes de la France. Pour continuer dans le modernisme échevelé, la prochaine fois nous vous parlerons des projets pour l'École de Charlemagne.

ATTENTION !

Bug du ministère qui a envoyé le 17 février des SMS avec un projet erroné (des non participants ayant même reçu un avis de mutations !). Les élu-e-s commissaires paritaires vont travailler toute la semaine sur le projet de mouvement pour le corriger, il faut donc attendre la tenue des FPMA du 6 au 9 mars en fonction de votre discipline pour être vraiment informés de ce qui vous attend à la rentrée prochaine.

Différencier : un outil, pas une fin en soi

Le mot-clé pédagogique des derniers mois : différencier. Quésaco ? La nouvelle marotte institutionnelle ne date pas d'hier, mais la difficulté à s'en emparer provient d'une part de ses différentes acceptions, d'autre part du fait que la différenciation peut se mettre au service de toutes les politiques éducatives : les plus démocratisantes comme les plus ségrégatives. Tout comme l'évaluation des élèves, elle peut avoir des effets variés selon la manière dont elle est menée.

La différenciation peut être structurelle : l'enseignement adapté (segpa, erea), les voies et séries au lycée sont autant de structures de différenciation.

La différenciation peut être pédagogique : des groupes de niveau, de compétence, des apports ou des supports différents pour tel ou tel élève durant le travail de la classe ou du groupe... Elle peut alors servir des objectifs antinomiques : reléguer des élèves en difficulté dans des tâches simplistes et donc avoir de moindres ambitions pour eux, ou les étayer pour qu'ils parviennent aux mêmes connaissances et compétences que les autres.

Au final, cette prise en compte fine du groupe classe et des élèves qui le constitue peut servir des intentions variées, et se mettre en œuvre de manière diverse. La différenciation n'est pas une valeur en soi, elle peut avoir des finalités contradictoires, et dont par conséquent ses effets ne s'évaluent pas de façon simple. La promouvoir sans précaution ni analyse didactique de ses conséquences sur les élèves pose problème.

Pour aller plus loin :

- une note de l'Institut français de l'éducation : la différenciation pédagogique en classe. <http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/113-novembre-2016.pdf>

- la conférence de consensus du Cnesco les 7 et 8 mars prochain, qu'il est possible de suivre en ligne. <http://www.cnesco.fr/fr/differenciation-pedagogique-inscrivez-vous-a-la-conference-de-consensus/>

- un ouvrage de Sabine Kahn : pédagogie différenciée. http://fondamental.deboeck.com/titres/1202_1/9782804160388-pedagogie-differenciee.html

Billet; d'humeur d'un retraité

par Christian Laplagne

S1 des retraités

CASA

La campagne électorale bat son plein ; certains de nos édiles, y compris ceux qui prétendent accéder aux plus hautes responsabilités, bafouent allègrement la notion de probité et d'honnêteté en nous prenant pour des naïfs ou des ignares.

Pendant ce temps on continue à aggraver la Sécurité sociale et la consultation des médecins passera le 1^e mai de 23 à 25 euros, Par contre, l'augmentation de nos pensions présente toujours un électrocardiogramme plat.

Les solutions existent ; on les connaît. Mais il est à craindre que, faute d'une volonté politique suffisante, 60 à 80 milliards d'euros échappent encore, par tricherie, à nos recettes fiscales. A cet égard, il se pourrait bien que certains de nos dirigeants restent considérés comme coupables mais dispensés de peine !

Alors étudions de près les promesses électorales ; certaines sont très dangereuses. La fonction publique est source de richesses ; ce n'est pas un pas un boulet. Et souvent ceux qui la dénoncent sont les premiers à souhaiter en profiter.

Nous représentons une force, ne l'oublions pas. Comme l'a rappelé le sociologue spécialiste du vieillissement, Bernard Ennuyer, « nous sommes 15,6 millions à 60 ans avec 22 ans d'espérance de vie pour un homme et 28 pour une femme, mais les inégalités entre retraités s'accroissent toujours ». Et pourtant la retraite, ne l'oublions pas, est un droit.

Alors résistons ; faisons nous entendre par l'intermédiaire de nos organisations syndicales et associations. C'est le moment : un colloque a été organisé à Paris, le 13 janvier, source de débats et de bataille d'idées. Cela ne va pas suffire mais c'est un début.

J'en termine avec une bonne nouvelle : en 1950 il y avait 200 centenaires, aujourd'hui 20 669. L'espoir existe...

Baisse de pension

Certains collègues retraités ont été étonnés de voir leur compte bancaire crédité en janvier d'une somme inférieure à celle de janvier.

Si vous constatez une variation, sachez que le montant de votre pension perçu en janvier 2017 peut avoir changé :

- soit en raison de la modification des taux de cotisations sociales ; le montant des prélèvements sera détaillé sur le bulletin de pension qui vous sera adressé au cours du mois de février. Les taux de cotisations sociales sont déterminés en fonction de votre revenu fiscal de référence et du nombre de parts, qui figurent sur votre avis d'imposition 2016 (revenus 2015). Vous pouvez consulter les nouveaux barèmes ici.

- soit à la suite de la variation du montant de votre cotisation de mutuelle ; dans ce cas de figure, vous ne recevrez pas de bulletin de pension. Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à vous rapprocher de votre mutuelle.

De l'ingratitude comme moyen d'exister : le cas Bernard Toulemonde

par Laurent Blancs

Que faire de sa retraite ? Certains cultivent leur jardin, d'autres voyagent ou s'occupent de leurs petits-enfants. Bernard Toulemonde, lui, a trouvé une autre occupation : cracher sur l'institution qui l'a fait vivre et parvenir ainsi à une notoriété dont on le devine sevré !

Ancien Recteur, ancien Inspecteur Général, ancien Directeur de l'Enseignement Scolaire du Ministère aux côtés de Claude Allègre, ce haut fonctionnaire, aujourd'hui âgé de 78 ans, a profité de la mode médiatique actuelle qui consiste à tirer à vue sur l'École et les fonctionnaires, rendus responsables de tous les maux qui frappent la société française. Il publie, avec une journaliste qui officie pour un média peu connu pour ses opinions progressistes, un pamphlet au titre stupidement racoleur : « Et si on tuait le mammoth ? » (éd. De l'Aube).

Car tel est bien l'objectif : tuer l'Éducation Nationale (« Enterrons le (le mammoth) sans fleurs ni couronnes... »).

Pourquoi ce meurtre ? Pardi, parce que rien mais absolument rien ne fonctionne dans l'école publique. Avec un art de la nuance qu'il nous faut souligner, M. Toulemonde nous décrit une école où les méthodes d'enseignement « n'ont guère évolué depuis le Moyen-Age » avec des enseignants refusant toute évaluation de leur travail. Et notre censeur d'accuser, péremptoire : « Or, il existe bel et bien des profs incompetents, assumons le fait de le dire ». Sans doute. Et des recteurs incompetents, cela existe-t-il ? En tout cas, un nom nous vient spontanément à l'esprit !

Ces enseignants passésistes sont en vacances plus longtemps que leurs homologues européens et le sont de plus en plus (B. Toulemonde en profite pour honteusement prendre à partie Jean Zay, une des plus belles figures progressistes de notre histoire républicaine) tout en étant de plus en plus payés. Oui, il fallait oser, il le fait ! Page 169 de son manifeste, l'ancien Recteur écrit le plus tranquillement du monde qu'« on améliore la situation financière des enseignants -et c'est vrai qu'elle en a besoin- mais pas nécessairement la situation scolaire des élèves ». Et tout cela à cause de syndicats conservateurs omnipotents qui s'opposent systématiquement à toute réforme (forcément bénéfique) initiée par le Ministère.

Tous les poncifs habituels des ennemis de l'École républicaine sont repris sans aucun recul ou esprit critique par les auteurs qui semblent pourtant penser que leur « pensée » est d'une originalité et d'une audace inouïes. Il n'y a rien de nouveau dans leurs dires qui ne sont que la reprise de vieux arguments cuits et recuits dans les vieux pots des partisans de la destruction de l'école publique. Se poser

en non-conformiste ne suffit pas à produire une pensée originale.

Et ce ne sont pas les solutions avancées qui infirment ce jugement. Car, pour relever cette école sinistrée par des enseignants incompetents et irresponsables, des solutions sont avancées par nos deux compères. Pour B. Toulemonde, qui a fait toute sa carrière dans l'administration de l'Éducation Nationale, l'exemple à suivre est celui de l'enseignement privé ! Sans doute nostalgique de son passage chez les Frères des Écoles Chrétiennes et chez les Jésuites, M. Toulemonde souligne combien « l'école privée, indépendamment de l'origine sociale, est plus efficace que l'école publique ». Comment l'expliquer ? Facile : dans le privé les collègues absents pour de courtes durées sont mieux remplacés que dans le public ; il n'y a pas de syndicats conservateurs qui empêchent toute réforme ; les établissements privés comprennent l'intérêt des réformes, les portent, jouent le jeu (défense de rire !) ; les équipes sont plus cohérentes dans le privé et sont plus mobilisées que dans le public (où les réunions sont séchées systématiquement par ces fainéants d'enseignants) et les établissements du privé jouissent d'une plus grande autonomie. Et voici le retour des grands classiques des libéraux lorsqu'ils parlent de l'École : autonomie (les enseignants recrutés et notés par des chefs d'établissement vus comme forcément bienveillants et lucides), décentralisation (l'enseignement professionnel délégué aux Régions, offre de formations déterminée par les mêmes Régions), attaques en règle contre les personnels (allongement de leur temps de présence dans les établissements, remise en cause des HSA, de leur statut). Du vu, du lu, du revu et du relu.

Nous aurions aimé que le sieur Toulemonde applique sa causticité et sa supposée lucidité à sa propre action. Car, après tout : si l'École française est dans l'état pitoyable que l'ancien DESCO décrit, n'y a-t-il, lui, aucune responsabilité, lui qui a occupé les postes les plus élevés de l'Éducation nationale de 1981 à sa retraite ? Qu'il est facile pour ce hiérarque, qui revendique avec fierté son rôle éminent dans la politique éducative suivie depuis plus de 30 ans, de fuir ses responsabilités et d'accuser les enseignants et les syndicats. Quel bel exemple de courage.

Bernard Toulemonde a fait toute sa carrière dans l'Éducation Nationale, elle l'a fait vivre. Un minimum de décence aurait voulu que M. Toulemonde défende une école publique attaquée de toute part et au lieu de cela il choisit de hurler avec les loups, de dénigrer l'institution, lui dont c'était l'honneur même de la servir et de la défendre. Il a fait le choix inverse. « Et si on tuait le mammoth ? » ou l'honneur perdu de Bernard Toulemonde.

Déclaration FSU au CTSD du 26 janvier 2017

A la sortie du CTA, il a été urgent de communiquer sur l'augmentation de la dotation en moyens d'enseignement alloués aux établissements du second degré de l'académie : 221 ETP supplémentaires avec une déclinaison départementale prévoyant + 2 ETP dans les collèges et + 28 pour les différents lycées.

Nous sommes désolés de devoir jouer les rabat-joie mais il nous faut dire que nous ne voyons-là aucun motif sérieux de sacrifier à l'euphorie. Pourquoi ? Effectivement, si dans un premier temps cette dotation semble aller dans le bon sens, une observation un tout petit peu approfondie conduit, pour le moins, à formuler un certain nombre d'interrogations.

La faiblesse de la progression globale de la dotation départementale qui fait qu'en définitive le H/E n'augmente qu'à la marge pour la plupart des établissements : en moyenne de 0,01 en heure poste et de 0,03 en prenant en compte les HP, les HSA et les IMP. En tout état de cause, cela ne suffit pas à revenir sur une tendance déjà ancienne. Dans la DGH de 2009, le H/E était de 1,24. Aujourd'hui, il est de 1,25. Il est douteux que la question des effectifs par classe évolue ainsi beaucoup.

On ne saurait pas plus passer sous silence l'extrême faiblesse de la progression des HP, surtout quand on la juge à l'aune d'une progression des HSA qu'à nos yeux rien ne peut justifier car :

- nous nous demandons d'abord à quoi cette progression des HSA correspond. Nous avons cru comprendre que l'augmentation de la dotation des collègues correspondait, à effectif constant, à l'octroi du dernier 1/4 d'heure lié à la mise en place de la réforme et nous avons également cru percevoir que cette dotation supplémentaire se ferait sous la forme d'HSA. Mais en prenant une moyenne de 16 divisions par collèges et une base de 58 collèges, on arrive à 232 HSA. Dans ces conditions à quoi servent les autres ?

- nous demandons ensuite si il est bien judicieux de demander aux collègues (voire de faire pression sur eux) de prendre en charge encore plus d'heures supplémentaires dans un contexte où ils sont déjà nombreux à être exténués par la mise en œuvre de la réforme (4 nouveaux programmes pour les quatre niveaux, multiplication des réunions...). Nous savons que ce discours ne s'inscrit pas dans le courant dominant mais nous sommes convaincus que l'heure n'est pas à l'augmentation de la charge de travail mais à sa diminution. C'est une question de souffrance au travail.

- enfin, l'augmentation du nombre des HSA pour répondre aux besoins va à l'encontre du développement de l'emploi, n'en déplaise à Mme la Ministre.

Et que dire des lycées ? Ici, l'interrogation est encore plus grande, du moins pour les LGT. Les effectifs sont en hausse ; il existe une dotation supplémentaire de 28 ETP... et les dotations par établissement sont en baisse ! Où sont ces 28 ETP ? A quoi ont-ils servi ? Les verra-t-on un jour sur le terrain ?

Cela nous amène à nous interroger sur un autre registre. Pourquoi l'augmentation des moyens se fait principalement par l'augmentation du volume des HSA alors que dès 2012 on nous avait promis la création de 60 000 postes à l'horizon 2017. Ces postes existent-ils vraiment et ont-ils tous trouvé preneur ? Et que dire des collègues de plus en plus nombreux à démissionner avant même d'avoir été titularisés ? Cela ne doit pas aider à atteindre l'objectif de créer 60 000 postes, convenons-en.

L'augmentation du nombre des HSA est pour nous une preuve de plus qu'il existe une crise du recrutement dont la mesure n'a pas été prise depuis 5 ans. Le PPCR est certes un début de revalorisation de notre profession. Mais quelle timidité et surtout quelle retard pris dans le processus.

L'INTRA 2017 en bref !

Dans l'académie de Nantes, le mouvement intra 2017 débute le 13 mars à 12 H et ne dure que jusqu'au 24 mars 12 H. C'est relativement court ! Pour un renvoi des confirmations avec les pièces justificatives au plus tard le 30 mars. N'hésitez pas à d'ores et déjà réfléchir à vos vœux sans attendre l'affichage des postes vacants communiqués par le rectorat et pour ses adhérents en plus par le SNES.

N'hésitez pas non plus à contacter la section départementale ou à venir au Mans lors

de la réunion du mercredi 15 mars (14H30-17H30)

à la Maison des Associations (Salle 1 de la Rotonde)

et des permanences dont vous trouverez les dates et les horaires sur le site départemental

Parmi les petites nouveautés de ce mouvement 2017 (meilleure bonification attribuée au titre du rapprochement de résidence de l'enfant, prise en compte des déclarations de grossesse jusqu'au 30 mars 2017 inclus), au vu des échecs retentissants survenus au niveau de l'Inter, nous avons obtenu que le rectorat renonce enfin à sa politique d'envoi de SMS avant la tenue des commissions paritaires, nos syndiqués sont en revanche informés eux au plus vite dès la fin de celles-ci. N'hésitez donc pas à compléter correctement votre fiche syndicale en y mentionnant vos coordonnées téléphoniques et mail.